

Spécial | Interview : Nicolas Florian et Thomas Cazenave à l'heure de la coopération territoriale



À une semaine du second tour, la campagne pour les municipales, chamboulée par le contexte, tente de suivre son cours. À Bordeaux, elle connaît un soubresaut depuis que l'adversaire écologiste du maire sortant a assigné en référé le tribunal judiciaire au sujet de l'utilisation par ce dernier de données personnelles dans l'envoi de communications sollicitant des procurations. Si la décision rendue ce mardi n'en est pas une, nous avons profité des derniers jours de campagne pour jouer aux questions-réponses avec le duo Florian/Cazenave, réunis autour de la liste Union Pour Bordeaux. Transports, agriculture urbaine, ville du quart d'heure... On fait le point avec eux sur les derniers sujets d'un débat de fond chamboulé.

@qui.fr - Le tribunal judiciaire de Bordeaux s'est déclaré incompétent ce mardi, renvoyant la balle à la justice administrative, concernant le litige vous opposant à Pierre Hurmic, qui vous reproche l'utilisation de données personnelles à des fins électorales, notamment l'envoi de mails sollicitant des procurations à votre profit. Ce dernier a toutefois précisé que le contentieux "reste intact". La démarche pourrait donc se poursuivre après l'élection...

Nicolas Florian - Concernant la démarche, je trouve que c'est injurieux de considérer que nous ne respectons pas les règles. La loi, je la respecte, autant en tant que maire qu'en tant que candidat. Il n'y a aucune confusion. Sur les envois, il y a nos noms, on suscite auprès des gens l'engagement citoyen d'aller voter. Il y a une campagne municipale, institutionnelle, et on utilise les mêmes choses que tous les autres candidats. Bordeaux, ce n'est pas Marseille. Les procurations, quand on les sollicite, ce n'est pas nous qui les faisons. Ça se fait dans une gendarmerie ou dans un commissariat. Mr Hurmic a fait la même communication que nous : il envoie des mails, il fait des courriers. Par ailleurs, on nous dit que dans cette période très particulière, il faut inciter les gens à aller voter ou à donner des procurations. C'est méprisant pour toutes les équipes qui font campagne. On n'aurait pas le droit de faire une campagne électorale ?

Quand Mr Hurmic envoie un mail à des directeurs d'écoles, il aurait le droit mais pas moi ? Je suis maire, oui, et je pense même que je vais le rester. C'est presque un déni de démocratie. Il faudrait aussi que je change de nom pour éviter toute confusion ? Ça frise la calomnie d'aller me suspecter de trafiquer les procurations. Pendant ce

temps-là, on ne parle pas du fond, on est toujours dans cette logique de stigmatiser, de cliver. Ça ne repose sur aucun élément juridique fondé, ça a été validé en commission de propagande par des magistrats de mettre mon mandat de maire sur le bulletin de vote, tout comme d'indiquer la présence de la sénatrice et du député. Quant au logo, il faudrait quand même souffrir d'une myopie sévère pour ne pas faire la différence entre le logo de la ville et celui de la liste. Si ça continue comme ça, je me réserve le droit d'engager, après les élections, une procédure en calomnie, autant pour moi que pour tous ceux qui m'accompagnent. C'est une campagne particulière, bien sûr qu'on a tous développé des techniques de phoning, de mails... C'est à bout d'arguments, vouloir salir sans aucune justification réglementaire. Le fichier contact de la ville de Bordeaux, c'est 65 000 contacts. On a dû envoyer 6000 ou 7000 mails, il faut arrêter de délirer. C'est malveillant.

Thomas Cazenave - C'est bien que Nicolas Florian et tous les candidats puissent encourager les procurations. On a une partie de la population qui craint encore d'aller voter malgré toutes les conditions sanitaires que l'on met en place. On espère avoir le taux de participation le plus élevé possible. Si ce n'était pas acceptable, on n'aurait pas ouvert les procurations à deux personnes... C'est médiatique.

Quart d'heure participatif

@qui.fr - Le point commun entre la campagne de la socialiste Anne Hidalgo à Paris et la vôtre, c'est l'idée de cette "ville du quart d'heure" théorisée par Carlos Moreno. Elle constitue une colonne vertébrale du programme de la maire de Paris. Concernant Bordeaux, quelle en est votre définition et le sens territorial que vous y accordez ?

N.F - Avant même de parler de la ville du quart d'heure, on avait des convergences sur l'aménagement de bassins de vie dans la ville. Ce n'est pas une question de découpage administratif, c'est aussi avoir une ville polycentrique. C'est là-dessus que les travaux de Carlos Moreno sont intéressants parce que ça va au-delà de considérer qu'il faut une école, un commerce, un accès à la santé ou de la vie culturelle à l'échelle d'un quartier. L'idée du quart d'heure, c'est de moins utiliser sa voiture personnelle et ne plus aller vers un modèle sectorisé, qui était celui des années 90. Ça passe aussi par la mutualisation des lieux et des espaces. C'est peut-être ça la vraie plus-value : la notion d'école ouverte aux associations, au caritatif. Ça peut aussi être vrai pour un espace privé : que faire d'une salle de théâtre la journée, par exemple. Ça ne se résume pas à favoriser la mobilité douce pour que tout soit à portée de jambes.

T.C - La ville a beaucoup bougé ces dernières années. Nous sommes attachés, dans notre vie de tous les jours, très attachés à cette ville à taille humaine. On a la conviction qu'il faut la renforcer tout en développant cette échelle plus vaste qu'est la métropole. Quand on présente un plan de relance économique, on assume que ce soit sur un sujet territorial plus vaste. On veut agir sur ces deux leviers là. D'abord la ville plus proche, avec une maille plus fine et des lieux mutualisés. J'ai beaucoup défendu dans la campagne l'idée qu'il fallait favoriser l'accès aux services publics. On crée des dispositifs et souvent on arrive pas à toucher la population, on ne va pas au-devant d'eux. Il n'est pas question de créer des maisons de service public partout, mais de permettre à des lieux comme le Théâtre du Pont Tournant de devenir un lieu d'accès aux services publics, temporaire ou pérenne. On est convaincus que les sujets de mobilité sont confrontés au changement de l'organisation du travail. Ces tiers-lieux pourraient permettre d'être une alternative au télétravail chez soi ou à la prise des transports tous les jours. Ensuite, il ne s'agit pas d'opérer un repli sur nous-mêmes, on est dans un territoire plus grand et il faut travailler sur ces deux échelles. On ne va pas dessiner cette ville du quart d'heure sur un coin de table aux services de la ville, on veut aussi en faire un grand projet qui permette aux habitants de s'approprier la redéfinition de leur quartier et de ses besoins. C'est un projet qui se prête très bien de la démocratie participative.

@qui.fr - Concernant, justement, les budgets participatif, le premier exemple à Bordeaux portait sur la thématique de la transition écologique. Sur quels outils déjà existants pourriez-vous vous baser pour booster cette démocratie participative ? Des appels à projets territorialisés ou d'autres formes ?

N.F - On a tous fait des budgets participatifs sur des équipements, des projets... Il faut travailler avec la population sur l'usage de ces équipements, comment on s'approprie la vie en ville. C'est sûrement la prochaine étape.

T.C - Dans les conseils ou les réunions de quartier, on n'arrive parfois pas à attirer suffisamment de monde ou des fois un peu toujours les mêmes. Il faut accroître la participation. Le levier numérique permet aussi de toucher des gens qui préfèrent contribuer à d'autres horaires. On s'est aussi engagé à avoir un bilan et une consultation à mi-mandat et un droit d'interpellation des citoyens au conseil municipal. Le maire est encore une figure qui inspire la confiance, la proximité. On voit dans les temps qui sont les nôtres, le risque d'écart entre les élus et les citoyens mais il faut que l'on soit imaginatif pour les inclure dans l'évolution de nos projets. Il y a aussi l'idée de faire notre propre convention climat sur la transition écologique avec cent bordelais tirés au sort.

N.F - Ce n'est pas que l'affaire de la municipalité, c'est aussi aux gens de changer.

T.C - La sobriété doit aussi être personnelle.

@qui.fr - L'idée de tirer une centaine de personnes au sort pour contribuer à une politique municipale, ça paraît un peu cosmétique...

N.F - Ça dépend de la feuille de route qu'on leur donne. Il faut que ce soit un peu cadré, les orienter vers un objectif. Ça peut être celui de moins consommé, d'être plus vertueux dans nos pratiques quotidiennes, notamment le véhicule personnel. Souvent, dans une politique publique, on vient voir les gens en leur expliquant les outils, mais on leur explique rarement pourquoi il faut le faire, quel est l'objectif. La démocratie participative existe à Bordeaux comme ailleurs, on n'est pas meilleurs ni moins bons mais souvent les gens viennent s'exprimer sur un projet déjà identifié. C'est la mise en circulation d'une voie, la médiathèque. Là, c'est plutôt leur donner un horizon à un ou deux ans.

T.C - Et puis ça envoie un signal fort : celui de dire que ces citoyens, à un moment, ils se sont mis d'accord. Sur un sujet aussi fondamental que la transition écologique avec des gens d'horizons, de professions différentes, ils nous renvoient le message qu'ils arrivent à s'entendre. C'est aussi le sens d'Union Pour Bordeaux : se demander si on est capables, au-delà de nos sensibilités politiques, de se mettre d'accord. Les citoyens nous montrent la voie. La grande spécificité de ces conventions, c'est qu'on forme les gens. Pendant des semaines, des mois, ils vont auditionner, rentrer dans le détail. Ils arrivent souvent à des propositions plus opérationnelles.

N.F - Je n'ai pas vu, parmi les propositions des conventions citoyennes existantes, la réinstallation de centrales à charbon ou le développement du diesel. Les gens sont quand même assez lucides.

Transports, échelles et capital risque

@qui.fr - Un "rythme de vie apaisé", c'est ce que défend Carlos Moreno dans sa "ville du quart d'heure", y compris au niveau des transports. Faut-il changer de paradigme sur cette question ? Arrêter le "tout tramway" ? Trancher sur d'autres modes ?

N.F – Il faut mailler le territoire. Il nous manque une vraie liaison circulaire, un RER métropolitain ou une liaison cycliste ; mais aussi les extensions. Je ne vais pas dire qu'il faut aller faire une ligne de tram jusqu'à Lesparre, mais il faut avoir un effet de tampon territorial, notamment avec des parkings relais. Je suis pour l'intermodalité, le fait d'être connecté à un réseau.

T.C - Il faut que ce soit très simple de passer d'un mode de transport à l'autre. Par exemple, avec le ticket unique via une application. S'il n'y a plus de couture, on va faciliter l'utilisation de ces transports alternatifs.

N.F - On en reparlera le moment venu, mais j'avais demandé la constitution d'un vrai syndicat de transports à l'échelle du département. Concernant la tarification, la logique d'abonnement est aujourd'hui au prépaiement. Il y a des gens qui aimeraient bien s'abonner mais qui ne sont pas persuadés de faire tant de trajets. Je suis pour inverser la logique : prendre un titre d'abonnement et être tarifé à l'usage. C'est sûrement compliqué techniquement, mais je pense que c'est aussi une solution qui peut être incitative.

@qui.fr - La région Nouvelle-Aquitaine a déjà un syndicat de transports dont l'un des objectifs est également la constitution d'un billet unique entre tous les réseaux qu'ils soient régionaux, départementaux ou métropolitains. Pourquoi vouloir faire la même chose à une autre échelle ?

N.F - La région accorde des délégations au département sur le réseau de bus, c'est là où il faudrait avoir une vraie entité organisatrice des transports à l'échelle départementale. On serait plus en proximité qu'au niveau régional. Plutôt que d'avoir des comités de bassins à Limoges ou Poitiers sous l'égide de la seule région, on les ferait localement. C'est un peu un principe de subsidiarité.

@qui.fr - Votre principal adversaire dans cette campagne n'a pas hésité, dernièrement, aux côtés des présidents régional et départemental, à dénoncer une "logique de silos" dans les initiatives mises en place, citant notamment les différents fonds d'aides aux entreprises mis en place dans le cadre de la crise du Covid-19. Vous avez récemment annoncé un nouveau dispositif supplémentaire, qui va très certainement rajouter une couche supplémentaire. Pourquoi ?

N.F - Il ne faut pas confondre le fonds d'urgence, qui est une aide directe de 15 millions d'euros, et un prêt à taux zéro dans le cadre d'un plan de relance. Pierre Hurmic militait pour que l'on se rajoute au fonds de la Banque des territoires et de la région, mais au final ça aurait fait un fonds de 4,8 millions pour l'agglomération. On a considéré que ça n'était pas assez puissant. On crée donc un dispositif avec la BPI et la Banque des Territoires où on va mettre près de 50 millions d'euros. On a pu le faire parce qu'Alain Rousset a accepté qu'on le fasse. À la limite, il préfère concentrer ses efforts ailleurs. Ce n'est pas de la surenchère ou de la contradiction. Sur ce fonds, l'éligibilité concerne la taille, la perte de chiffre d'affaires mais les critères d'attribution passent par l'innovation. La situation financière peut exiger la première mais c'est à nous de travailler les critères d'attribution pour voir vers quoi on porte l'effort. L'idée, c'est de passer sur du fonds propre à termes, même si c'est un prêt à taux zéro au départ. La possibilité de la rentrée au capital et le fait que le prêt pourrait être converti en obligations est une option. C'est faire du capital risques, ou en tout cas dire à l'entreprise qu'elle n'a pas forcément besoin de rembourser en obligations si la relance prend plus de temps.

T.C - Quand on est convaincu que des entreprises ont un actif d'avenir mais qui traverse un trou d'air, je pense que c'est le rôle de la puissance publique, de convertir en fonds propres, y compris pour préserver les deniers publics plutôt que d'être dans la sinistralité du prêt. On sait qu'on mettra un jour cette crise derrière nous. Le jour où ça sera le cas, la puissance publique n'aura pas perdu d'argent. C'est ce que fait l'État quand une entreprise a un gros impact sur le plan de l'emploi, il monte au capital pour les défendre. On a ce réseau là à l'échelle de notre territoire, un réseau pour lequel il faudra imaginer avec la région de sortir des cadres existants pour avoir cette agilité.

@qui.fr - Concernant la politique du logement, l'Établissement Public Foncier régional est-il profitable à l'agglomération ? La question des logements vacants dans Bordeaux est revenue récemment dans la bouche de Pierre Hurmic, ce dernier n'hésitant pas à parler de réquisitions. De votre côté, vous vous êtes engagés à diviser par deux le nombre de logements vacants à Bordeaux. Comment ?

N.F - On a créé un EPF régional (à l'exception des Pyrénées Atlantiques) depuis deux ans, il est présidé par la première adjointe de Libourne. Nous avons été au capital, il y a une taxe additionnelle que tous les habitants de la métropole payent. Si on a besoin d'une maîtrise encore plus prononcée du foncier, il y a l'enjeu de la recapitalisation autrement dit remonter le seuil de taxe additionnelle. À mon avis, dans les mois qui viennent, ce n'est pas trop la spéculation qu'il va falloir maîtriser mais la friche pour être plus dans une logique foncière que d'EPF, à savoir de la mutation plutôt que de la réserve foncière.

Sur les logements vacants, la réquisition ne fait pas partie de ma manière de voir les choses. Qu'on puisse réquisitionner de façon temporaire, ce qu'a fait l'État pour les chambres d'hôtel à destination des sans-logis pendant la crise du Covid, j'y suis

favorable. Mais il faut que ça reste temporaire et sur une étape particulière. Il y a deux façons de diviser par deux le nombre de logements vacants. Si on y intègre les logements saisonniers, il faut qu'on accentue l'effort sur ces 5 à 6000 logements qui sont sortis du parc locatif pour aller sur les plateformes touristiques. On a déjà mis en place la justification de deux logements pour les propriétaires qui font du saisonnier, l'un en plateforme et l'autre en marché libre, ça a fait revenir un peu plus de 1000 logements dans le parc locatif classique.

Sur l'idée que certains émettent de réduire le nombre de nuitées autorisées sur le logement principal, il n'y a que le législateur qui peut le faire, pas le maire. Je ne vois pas en quoi ça va changer le marché de l'immobilier qu'un propriétaire occupant passe de 120 à 90 jours, il ne va pas libérer ça sur la location...

Enfin, ce qu'on a mis en place et qu'on veut développer, c'est un permis de louer. Je veux qu'on fasse la chasse à ces marchands de sommeil avec des logements dégradés qui sont parfois déclarés comme inoccupés et sont payés sans que l'on sache trop comment. Je fais la différence entre un propriétaire de bonne foi qui a certains logements dégradés mais qu'on peut aider sur l'isolation, la remise au norme, avec l'engagement de sa part qu'il mette l'appartement en location. On a fait cette expérimentation sur un quartier autour des cours de la Marne et de l'Yser, ça marche plutôt bien même si ça nécessite beaucoup de moyens financiers. Sur les 4000 logements pérennes inoccupés libres depuis plus d'un an, on peut avoir des résultats très concrets.

T.C - Beaucoup de propriétaires ne savent pas que des dispositifs existent. Ce qu'on souhaite aussi, c'est les contacter tous individuellement pour comprendre pourquoi ils ne remettent ni à la location ni à la vente. Plus que la réquisition, il faut s'adresser aux propriétaires. On peut faire à l'échelle municipale ce qu'a fait Julien de Normandie auprès des propriétaires qui avaient plus de deux logements vacants.

N.F - La surtaxe sur la taxe d'habitation des résidences secondaires avait aussi pour objectif d'en faire revenir un certain nombre sur le parc locatif. Ça n'a pas eu un effet massif, mais il y a eu 300 à 400 logements sur les 3000 identifiés qui sont repartis sur le marché locatif.

Alimentation et transition : des "totems" au tri

@qui.fr - Concernant l'agriculture urbaine, on voit, toujours assez sporadiquement, des projets se développer sur la métropole. Bordeaux va-t-elle se doter, comme certaines autres agglomérations d'un grand espace d'agriculture urbaine dans une logique de grand projet "totem" ou préférera-t-elle continuer d'essaimer les initiatives, publiques comme privées et collectives ?

N.F - L'idée d'une autosuffisance alimentaire sur la métropole est un leurre. Quand bien même on mobiliserait tous les surfaces non-constructibles pour en faire des espaces d'agriculture vivrière, on atteindrait 4 à 5% de nos besoins alimentaires.

T.C - En termes d'équilibre territorial, ce serait aussi une injure aux territoires ruraux autour de nous qui ont une production de leur côté.

N.F - Ce qu'on voudrait, c'est plutôt conforter les relations territoriales. Le Lot-et-Garonne est un grenier alimentaire. En Gironde, il y a des territoires (Entre-deux mers, Médoc) qui méritent que l'on ait plus de partenariats avec eux. Pour revenir à l'idée du symbole, c'est ce qu'on veut faire avec les fermes urbaines sur le toit de la base sous-marine et à la Jallère, même si on est plus dans l'initiation. Je crois beaucoup aux jardins suspendus mais à l'échelle d'un petit collectif.

T.C - On veut aussi bâtir la Cité de la transition écologique et de l'alimentation parce qu'on est persuadés que c'est à la fois un sujet de formation et de développement économique. L'alimentation doit être un sujet de santé. On veut porter l'idée, en particulier dans nos écoles, pour qu'à la fin du mandat on puisse offrir une alimentation bio et locale à hauteur de 75%. Si on veut réussir, il faut lier cela à un travail territorial, développer ces circuits au-delà de la métropole. La ville a installé des dispositifs de drive fermier qui ont permis d'accéder aux circuits courts de façon plus importante, il faut pérenniser ça.

Enfin, on doit s'engager de manière plus résolue sur le zéro déchet et le zéro gaspillage. Aller vers le zéro déchet, c'est passer par la valorisation et le tri, et donc aussi collecter et valoriser les biodéchets. C'est possible comme on le voit sur l'exemple de la communauté de commune avec la collecte de biodéchets au porte-à-porte. On ne pourra pas faire que du compost de rue, il faut le professionnaliser. Les incinérateurs ont été prolongés jusqu'en 2026-2027. On a six ans pour installer le système de collecte et revoir, puisque les biodéchets en représentent 30 à 40%, notre capacité d'incinération à l'échelle de la métropole.



Romain Bêteille

Crédit Photo : RB

Publié sur aqui.fr le 23/06/2020

[Url de cet article](#)

